

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CINEMATHEQUE DE BRETAGNE ET LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Entre les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine
dont l'adresse est 1 avenue de la préfecture à Rennes,
représenté par son Président, M. Jean-Luc CHENUT
d'une part,

et

La Cinémathèque de Bretagne
dont l'adresse est 2 avenue Georges Clemenceau à Brest,
représentée par sa directrice, Mme Gaïd PITROU
d'autre part.

Article 1 – Objet : partenariat

La présente convention a pour objet de définir entre les parties signataires les modalités de partenariat relatif à la mise en œuvre de la programmation mémorielle organisée à l'occasion de la fin de la guerre d'Algérie « Algérie, 60 ans après : si enfin on en parlait ? ».

Le Département envisage tout au long de l'année 2022 un ensemble de manifestations et d'actions en direction de tous les publics, qui s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de devoir de mémoire, en profitant de la présence des derniers témoins.

Dans ce cadre, il a été proposé à la Cinémathèque de Bretagne d'être associée à cette programmation, au regard de ses missions et de l'intérêt de ses fonds audiovisuels en rapport avec le sujet.

Article 2 – Engagement du Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département propose en 2022 une programmation mémorielle dans le cadre des soixante ans de la fin de la guerre d'Algérie (1954-1962) : « Algérie, 60 ans après : si enfin on en parlait ? ».

Tout au long de l'année, un ensemble de manifestations et d'actions en direction de tous les publics s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de devoir de mémoire, en profitant de la présence des derniers témoins.

Une opération de collecte d'archives privées (correspondance, carnets, photographies, témoignages...) pour enrichir les fonds documentaires des Archives départementales a été lancée au printemps et se déroule tout au long de l'année 2022. Le guide numérique des sources sur l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie (<http://histoirealasource.ille-et-vilaine.fr/algérie/>) fera l'objet d'une nouvelle mise en lumière à travers les supports de communication.

Trois programmes exceptionnels seront enfin proposés dans l'auditorium des archives départementales les 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre, autour de

projections/rencontres/débats. Ces événements mettront en lumière des aspects parfois méconnus de cette période de notre histoire ; ils permettront d'ouvrir la discussion et favoriseront l'échange à égalité de parole entre anciens appelés, Harkis, Français d'Algérie, Algériens...

Article 3 – Engagement de la Cinémathèque de Bretagne

La Cinémathèque de Bretagne apportera son concours à la programmation portée par le Département d'Ille-et-Vilaine, notamment à travers des interventions à l'occasion des rencontres ainsi que la diffusion d'extraits de films.

Cette participation viendra enrichir l'offre proposée en permettant un croisement des sources, entre documents d'archives et image animée.

La Cinémathèque de Bretagne a confié à Gilles Ollivier, Vincent Marie et Reynald Derain, historiens et enseignants, la réalisation d'un dossier pédagogique numérique autour des cinémas amateur et militant pendant la guerre d'Algérie. Elle autorise le Département d'Ille-et-Vilaine à en faire la promotion, diffuser et utiliser ce dossier dans le cadre de ses activités.

La Cinémathèque de Bretagne apparaîtra comme partenaire de la programmation sur l'ensemble des supports de communication.

Article 4 – Durée de la convention, prise d'effet, résiliation

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et sera en vigueur jusqu'à la fin des manifestations prévues dans la programmation mémorielle.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois, ou en cas de non respect des stipulations contenues dans celle-ci, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend au tribunal administratif de Rennes.

Fait en deux originaux, à Rennes, le

Le Président du Conseil départemental,

**La directrice de la Cinémathèque
de Bretagne,**

Jean-Luc CHENUT

Gaïd PITROU